

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **1 mars 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Amar **MANSOURI** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Victoria **MARI**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**, M. Jérôme **BUB** donne pouvoir à Mme Daniela **SEIGNEZ**

MÉDIATHÈQUE ANNEXE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Ville de Grigny souhaite développer son offre de lecture publique en faisant émerger une médiathèque annexe. Ainsi, en marge de la médiathèque Léo Ferré, un nouveau lieu sera créé au cœur de l'école Louis Pasteur de Grigny. Cette nouvelle médiathèque sera accessible à tous les publics, y compris en dehors des ouvertures scolaires. L'ambition est de l'inaugurer dès septembre 2024. Pour commencer, le souhait est de s'appuyer sur l'équipe de la médiathèque principale pour faire vivre l'annexe, et dès janvier 2025, d'envisager une embauche à temps plein et d'accueillir un volontaire en service civique.

En marge de l'infrastructure, la Ville a le souhait de financer, les frais de personnel, le mobilier, la ressource informatique et le fonds documentaire nécessaires à perspective septembre 2024. Le budget ci-dessous permet d'évaluer les dépenses à venir :

Budget prévisionnel

Frais de personnel coût annuel chargé (assist. cat B 35 094 €) + service civique (1 380 €)	36 474,00 €
Acquisition de collections	56 700 € HT
Mobilier Signalétique	30 000 € HT
Informatique	4 100 € HT

Suite à un travail de d'analyse assuré par la direction de la médiathèque Léo Ferré, il est proposé les horaires suivants dans le nouvel équipement :

- de septembre à décembre 2024 (sur la base de l'équipe de la médiathèque principale)

	Matin	Après-midi	
Lundi	Fermé	Fermé	08h00
Mardi	Fermé	16h30 - 18h30	
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h00	
Jeudi	Fermé	16h30 - 18h30	
Vendredi	Fermé	16h30 - 18h30	
Samedi	Fermé		

- à partir de janvier 2025 (sur la base d'une création poste)

	Matin	Après-midi	
Lundi	Fermé	fermé	14h00
Mardi	Fermé	15h30 - 18h30	
Mercredi	9h00-12h00	14h00 - 16h00	
Jeudi	Fermé	15h30 - 18h30	
Vendredi	Fermé	15h30 - 18h30	
Samedi	Fermé		

L'émergence de cette nouvelle médiathèque permettra d'améliorer le service à la population en répondant aux objectifs suivants :

- Assurer un meilleur maillage entre équipement lecture publique sur le territoire local.
- Répondre d'avantage aux besoins des habitants, et plus particulièrement à ceux du quartier politique de la ville.
- Mieux accueillir les familles, les enfants, les retraités, ..., et également les collectivités du secteur.
- Proposer des horaires répondant aux pratiques des usagers du secteur.
- Déployer une nouvelle offre de services (ateliers, animations), notamment autour des sciences.

La Ville bénéficie depuis 2021 du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur 5 ans pour le renfort en personnel nécessaire à l'extension des horaires d'ouverture au public. Le projet de la médiathèque annexe (hors infrastructure) pourrait être intégré dans ce soutien sur les deux dernières années du financement.

Concernant les coûts estimatifs d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Dotation générale de décentralisation (DGD) avec le plan de financement ci-dessous (confirmé par les services de la DRAC AURA) et pour un montant de 36 730 €.

Plan de financement des coûts d'investissement

	Équipement Mobilier et Matériel	Équipement informatique et numérique	Acquisition de collections	
Autofinancement communal (20%)	18 000 €	2 050 €	34 020 €	54 070 €
Subvention DRAC (40% pour mobilier, matériel et collections et 50 % pour informatique)	12 000 €	2 050 €	22 680 €	36 730 €
Coût	30 000 €	4 100 €	56 700 €	90 800 €

Concernant les frais de personnel, en complément du soutien accordé à la médiathèque principale pour cinq ans depuis 2021, il est proposé au Conseil municipal de solliciter à nouveau la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur les deux prochaines années du dispositif et pour un montant de 35 094 € afin d'aider la commune à financer la ressource humaine nécessaire à l'ouverture de sa médiathèque annexe. Il es ainsi proposé le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement des frais de personnel

	Agent catégorie B Année 4/5 Taux de l'intervention de l'État : 50%	Agent catégorie B Année 5/5 Taux de l'intervention de l'État : 50%
Autofinancement communal	17 547 €	17 547 €
Subvention DRAC	17 547 €	17 547 €
Coût	35 094 €	35 094 €

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le projet d'une médiathèque annexe et de ses horaires d'ouverture prévisionnels ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager financièrement cette action inscrite au budget de l'année 2024 et sur les 2 années suivantes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher toute subvention pouvant participer au financement de ladite action ;

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'État pour le financement de cette action d'extension des horaires de la médiathèque ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la perception.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.